



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-33**

**FINANCES**

**17 – Affectation des résultats de l'année 2015 – SAGE Croult Enghien Vieille Mer**

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

**Présents : 40**

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 3**

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,  
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,  
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

**Présents sans droit de vote : 2**

## FINANCES

### 17 – Affectation des résultats de l'année 2015 – SAGE Croult Enghien Vieille Mer

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

L'instruction M14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2015 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

#### Analyse du compte administratif SAGE 2015

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	52 828,72 €	109 631,59 €	162 460,31 €
Dépenses	60 657,33 €	150 216,00 €	210 873,33 €
Résultat de l'exercice	-7 828,61 €	-40 584,41 €	-48 413,02 €
Résultat antérieur	30 053,31 €	-25 451,45 €	4 601,86 €
Résultat total	22 224,70 €	-66 035,86 €	-43 811,16 €

Restes à réaliser	
Recettes	169 374,62 €
Dépenses	103 338,76 €
Solde	<b>66 035,86 €</b>



Besoin de financement  
**0 €**

A affecter en réserves	0 €
A reporter en fonctionnement	22 224,70 €

Solde de l'excédent

## FINANCES

### 17 – Affectation des résultats de l'année 2015 – SAGE Croult Enghien Vieille Mer

#### CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant que le compte administratif SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2015 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 22 224,70 €,

Considérant que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement 2014 (- 66 035,86 €) en sachant qu'il y a un résultat positif des restes à réaliser d'un montant de 66 035,86 €,

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement compte tenu des restes à réaliser,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

**1- Reporte en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté »  
66 035,86 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement;**

**2- Reporte en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté »  
22 224,70 € correspondant au solde de la section de fonctionnement;**

**3- Et donne au Président tous les pouvoirs concernant cette affectation de résultats;**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 5 avril 2016

Guy MESSAGIER



Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Accusé de réception en préfecture  
095-259500221-20160330-2016-33-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2016  
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.